



international  
jeunesse  
**représentation**  
fédéralisme  
innovation sociale  
formation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 avril 2016

## Master : la concertation doit aboutir à une réforme ambitieuse

Le Gouvernement présentait aujourd'hui, à l'occasion d'un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un décret fixant les modalités de sélection entre la première et la seconde année de Master. Ce décret, adossé à une liste, va permettre aux universités de sélectionner les étudiants entre les deux années du master dans 1 304 mentions. L'élaboration de ce texte vise à répondre à **la grande instabilité que rencontrent les étudiants et les universités sur le sujet du master qui n'a pas été réformé depuis bientôt 15 ans**, malgré les appels répétés des organisations, au premier rang desquelles, la FAGE.

**Lors de ce vote, la FAGE s'est abstenue afin d'exprimer sa lassitude et sa volonté de voir le sujet du master traité –enfin– avec ambition et dans sa globalité**, et pas uniquement au travers du prisme de la sécurisation juridique de la rentrée 2016. Si la FAGE reconnaît qu'il est, à l'égard des étudiants comme des établissements, nécessaire de procéder à cette sécurisation, elle rappelle que la situation aurait pu être évitée si ses alertes avaient été entendues dès l'été 2015. Faute de se saisir pleinement du sujet, le ministère a créé la situation d'urgence auquel il entend répondre avec ce décret.

**Face à ce contexte, la FAGE a prévenue, dès fin 2015, qu'elle ne se satisferait pas de ce qui ne peut être autre chose qu'une réponse provisoire. Elle a notamment demandé à plusieurs reprises au ministère l'ouverture d'une concertation devant viser la réforme globale du cycle master.** Concertation finalement annoncée la semaine dernière par Thierry Mandon et qui réunira pendant quatre mois les acteurs du dossier autour de pistes de solutions.

La FAGE se satisfait néanmoins que, quinze ans après la rédaction de l'arrêté master, une occasion d'enfin doter nos universités des moyens de proposer des diplômes de master cohérents se présente. **La concertation qui s'annonce doit impérativement aboutir à la structuration d'un cycle de deux ans, appuyé sur quatre semestres solidaires et cohérents.** Nous devons tendre à enfin appliquer à notre master ce qui constituait l'esprit dans lequel le processus de Bologne concevait initialement ce cycle afin notamment de permettre plus de lisibilité, plus de mobilité, plus de compatibilité. **La sélection entre les deux années est un non-sens qui doit définitivement prendre fin.**

Cette concertation posera nécessairement la question de l'articulation de la Licence et du Master. La FAGE pose comme prérequis à la discussion le principe suivant : **chaque étudiant de licence souhaitant poursuivre son cursus doit se voir garanti, de droit, un accès dans un des masters compatibles avec la mention de sa licence.** Pour autant, il est nécessaire de penser une articulation entre les cycles permettant d'assurer la fluidité grâce à une logique de choix multiples et l'orientation éclairée grâce à **la création d'une cartographie de l'ensemble de l'offre de master. La FAGE défendra ainsi la création d'une logique d'Admission Post-Licence.** Système gagnant-gagnant, Admission Post-Licence permet aux étudiants d'avoir l'assurance d'intégrer un des masters de leurs choix, au sein de l'offre de formation de leur site universitaire et permet aux universités, grâce à un système permettant la régulation, de ne pas se retrouver pris en tenaille entre des flux non régulés et l'inexistence d'une barrière sélective à l'entrée de la première année de master, qui est un élément non négociable pour la FAGE.

**Il est possible, par cette concertation, de refonder un master lisible et ambitieux, de garantir à tous les étudiants une poursuite d'étude cohérente et choisie et de permettre une régulation intelligente des flux. La FAGE appelle, dans l'intérêt premier des étudiants, les parties prenantes de cette concertation à l'ambition et à la responsabilité.**

### contacts presse

**Sophie Boury**  
Attachée de presse de la FAGE  
06 75 33 79 30  
sophie.boury@fage.org

**Alexandre Leroy**  
Président de la FAGE  
06 86 63 41 44  
president@fage.org

5 rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNQUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP